

04 avr 2003 -17:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 04/04/03](#)

Location de bâtiments

Sur proposition de M. Rik Daems, Ministre des Télécommunications et des Entreprises et Participations publiques, le Conseil des Ministres a autorisé la Régie des Bâtiments à conclure un nouveau contrat de bail, d'une durée de trois ans prorogeable ensuite d'année en année, pour la surface déjà louée et pour l'extension de location dans le bâtiment situé Hanssenslaan 11 à Vilvorde, à l'usage du Parquet de Police.

Sur proposition de M. Rik Daems, Ministre des Télécommunications et des Entreprises et Participations publiques, le Conseil des Ministres a autorisé la Régie des Bâtiments à conclure un nouveau contrat de bail, d'une durée de trois ans prorogeable ensuite d'année en année, pour la surface déjà louée et pour l'extension de location dans le bâtiment situé Hanssenslaan 11 à Vilvorde, à l'usage du Parquet de Police.

Sur proposition de M. Rik Daems, Ministre des Télécommunications et des Entreprises et Participations publiques, le Conseil des Ministres a autorisé la Régie des Bâtiments à conclure un nouveau contrat de bail, d'une durée de trois ans prorogeable ensuite d'année en année, pour la surface déjà louée et pour l'extension de location dans le bâtiment situé Hanssenslaan 11 à Vilvorde, à l'usage du Parquet de Police.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe